

## Information aux membres

### **L'interdiction de rassemblement continue de s'appliquer**

**Le Conseil fédéral a confirmé aujourd'hui que l'interdiction de rassemblement reste en vigueur et qu'il décidera, le cas échéant, d'un nouvel assouplissement lors de sa séance de mercredi prochain, 27 mai 2020.**

Pour notre industrie, cela signifie que les activités de service de traiteur ne pourront continuer à être exercées que dans le cadre de cette interdiction de rassemblement, c'est-à-dire des rassemblements de cinq personnes au maximum. Lors de la conférence de presse d'aujourd'hui, le Conseil fédéral n'a pas souhaité s'engager sur ce point, même en réponse à une demande, mais a plutôt renvoyé à la séance du 27 mai, au cours de laquelle des mesures appropriées seront adoptées si nécessaire en vue d'une éventuelle entrée en vigueur le 8 juin.

Toutefois, l'UPS s'emploie déjà à adapter le plan de protection existant pour l'économie carnée pour les activités de service de traiteur afin de pouvoir l'adapter rapidement suite aux décisions du Conseil fédéral concernant l'assouplissement de l'interdiction de rassemblement et le mettre ensuite immédiatement à la disposition de ses membres. Tant que l'interdiction de rassemblement n'est pas assouplie, les activités de service de traiteur qui, contrairement aux restaurants, ne se déroulent pas dans les locaux fixes de l'exploitant, sont donc, d'un point de vue réaliste, difficilement possibles ou seulement dans une mesure très, très limitée.

### **Adoption d'une base légale pour l'application de traçage**

**Le Conseil fédéral a également adopté à l'intention du Parlement une modification urgente de la loi sur les épidémies qui doit servir de base légale à l'introduction de l'application suisse de traçage de proximité (application SwissCovid).**

Le Conseil fédéral a adopté la base légale régissant la nouvelle application SwissCovid. Concrètement, il propose de modifier la loi sur les épidémies afin de permettre à l'OFSP d'exploiter un système de traçage de proximité visant à endiguer la propagation du virus. Les données traitées par l'application auront pour seul objectif d'informer les personnes potentiellement exposées au virus. L'application complète le traçage traditionnel des contacts effectué par les cantons, qui consiste à reconstituer les chaînes de transmission pour mieux les interrompre.

L'utilisation de l'application sera facultative et personne ne doit être favorisé ou désavantagé en raison de sa participation ou de sa non-participation au système de traçage. La protection des données sera en tout temps garantie. Celles-ci seront stockées de manière décentralisée et le système n'enregistrera aucune donnée de géolocalisation. Les spécifications techniques et le code source seront accessibles au public. Le Conseil fédéral désactivera le système dès qu'il ne sera plus requis pour lutter contre le coronavirus.

Le projet de modification de loi sera traité par le Parlement lors de la session d'été, au mois de juin. Si ce dernier l'approuve, l'application pourra être mise en service dans tout le pays avant la fin du mois de juin. Ces prochaines semaines, l'application sera soumise à une phase de test.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79204.html>

## **Le Conseil fédéral veut garantir l'accès aux vaccins**

**Le Conseil fédéral veut garantir l'accès aux vaccins. Il a donc chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de garantir un accès rapide aux vaccins.**

Le Conseil fédéral souhaite accélérer la recherche et le développement d'un vaccin sûr et efficace afin de le mettre à la disposition de la population suisse aussi rapidement que possible. Parallèlement, il s'agit de contribuer à garantir un accès équitable à ce vaccin pour tous les pays. Le Conseil fédéral part du principe que la protection immunologique en Suisse, tout comme dans d'autres pays, sera encore faible après la première vague épidémique. Par conséquent, la demande de vaccins sera importante au niveau mondial.

Le Conseil fédéral a chargé le DFI d'entamer, en partenariat avec le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, des négociations contractuelles avec les fabricants de vaccins. Il prévoit des coûts d'environ 300 millions de francs pour obtenir les doses de vaccin nécessaires et assurer l'approvisionnement. Ce montant pourra vraisemblablement être couvert par les crédits déjà approuvés pour lutter contre le coronavirus.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79204.html>

### **Décharge**

*Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles :*

20 mai 2020

Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV